

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY

Siège : Rue des 4 éléments - Pompey

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**

Séance du 21 novembre 2019

Le Conseil de Communauté du Bassin de Pompey s'est réuni en séance ordinaire, le **21 novembre 2019 à 20h30**, à **L'Espace Multi Services Intercommunal**, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président, après convocation légale adressée le **15 novembre 2019**. Le secrétariat de séance a été tenu par M. MACHADO (Bouxières-aux-Dames).

Présents	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME DIDRAT-SŒUR – M. FLAMAND – M. MACHADO
<i>Champigneulles</i>	M. DETHOU – MME PLAYE – M. VERGANCE
<i>Custines</i>	M. JULIEN
<i>Faulx</i>	MME LEPRUN (suppléante de M. GRANDIEU)
<i>Frouard</i>	M. GRANDBASTIEN – M. TRANCHINA
<i>Lay-St-Christophe</i>	MME BEGORRE-MAIRE
<i>Liverdun</i>	M. BERNARDO – M. HUET – M. KOCH – MME GUENSER
<i>Malleloy</i>	MME DOUGOUD
<i>Marbache</i>	M. MAXANT
<i>Millery</i>	M. BERGEROT
<i>Pompey</i>	M. TROGRIC – M. FALCETTA – MME GEOFFROY – M. KUHN
Absents représentés	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME RASCAGNERES GARCIA à M. FLAMAND
<i>Champigneulles</i>	M. FELICANI à MME PLAYE MME SCHREIBER à M. VERGANCE
<i>Custines</i>	MME HENRY à M. JULIEN
<i>Frouard</i>	MME DROUOT à M. GRANDBASTIEN MME FOUET à M. BERNARDO (Liverdun) MME ROTA à M. TRANCHINA
<i>Lay-St-Christophe</i>	M. MEDART à MME BEGORRE MAIRE
<i>Liverdun</i>	M. DOSE à M. HUET
<i>Saizerais</i>	M. HALLIER à M. TROGRIC (Pompey)
Excusés	
<i>Champigneulles</i>	M. MARLIN – MME SCHWARZ
<i>Custines</i>	M. VERY
<i>Frouard</i>	M. BARTOSIK – M. BECKER
<i>Liverdun</i>	MME DILLMANN
<i>Montenoy</i>	M. POINT
<i>Pompey</i>	MME VILLEMIN

N°14 – DA du 21/11/2019

Rapporteur : Monsieur le Président

**Document d'Organisation de la Viabilité Hivernale pour la saison
2019-2020**

L'astreinte hivernale se déroulera cette saison du 22 novembre 2019 au 6 mars 2020.
13 équipes sont mobilisées en permanence :

- 20 agents par semaine, environ soixante agents sur la saison
- 8 camions équipés,
- 7 tracteurs équipés.

Le Document d'Organisation de la Viabilité Hivernale pour l'année 2019/2020 décrit l'organisation mise en place reposant en grande partie sur celle des années précédentes, issue d'un travail conjoint entre les services communautaires et communaux.

Toutefois, quelques modifications sont apportées et concernent :

- Le déneigement de la commune de Saizerais, auparavant effectué par un prestataire et désormais traité par l'équipe du Bassin de Pompey,
- Le déneigement de la commune de Faulx, auparavant effectué par un agent communal et désormais traité par un agriculteur de la commune,
- Le déneigement de la commune de Lay-St-Christophe effectué par un camion à transmission intégrale nécessitant la mobilisation d'une équipe de deux personnes,
- Le traitement du réseau routier N1 (prioritaire) qui s'effectuera désormais dès 4h au lieu de 5h les années précédentes pour permettre une meilleure efficacité avant l'augmentation du trafic routier entre 6h et 9H.

Les autres dispositions du document ne sont pas modifiées.

Il vous est donc demandé d'approuver ce document et sa mise en œuvre opérationnelle.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable du Comité Technique du 12/11/2019,
- Après avis favorable du Bureau communautaire,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

APPROUVE le Document d'organisation de la viabilité hivernale pour la saison 2019-2020.

VOTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré en séance

le dit jour

Ont signé au registre tous
les membres présents

Pour copie conforme,

Le Président



Laurent TROGRIC